

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

23 novembre 2021 – 14h00

Salle Gabriel Marty

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
A	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël			X	SOLANGE MIRABAIL	14H00
A	BASSANO	Marie					
A	EGEA	Pierre					
A	GAILLET	Aurore			X	DIDIER KRAJESKI	14H00
A	JACQUINOT	Nathalie	X				
A	KRAJESKI	Didier	X				
A	MANGEMATIN	Céline			X	SOLANGE MIRABAIL	14H00
A	NICOD	Marc					
A	RASS-MASSON	Lukas	X				
A	TOUZEIL-DIVINA	Mathieu			X	OLIVIER BLIN	14H00
B	AKEMAKOU NJINGA	Nessan					
B	BLIN	Olivier	X				
B	CASAMATTA	Nathalie			X	ANNE-LAURE THOMAT-RAYNAUD	14H00
B	FABRIES-LECEA	Eugénie			X	DIDIER KRAJESKI	14H00
B	GUIGNARD	Didier					
B	GUIGUET-SCHIELE	Quentin			X	OLIVIER BLIN	14H00
B	JEAN	Séverin					
B	JUSTON	Pierre			X	NATHALIE JACQUINOT	14H00
B	MIRABAIL	Solange	X				
B	THOMAT-RAYNAUD	Anne-Laure	X		X	NATHALIE JACQUINOT	16H00
BIATSS	BOUAICHE	Yasmine	X				
BIATSS	FROSSARD	Cécile			X	STEPHANIE PORCARIO	14H00
BIATSS	PORCARIO	Stéphanie	X				

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
BOUGE TA FAC	SALLES Mathias	Titulaire	X				
	PADILLA Hugo	Titulaire	X				
	GAU Adrien	Titulaire			X	Hugo PADILLA	14H00
UNI	COUZINE-BONNIS-SASSI Coline	Titulaire	X				

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
UNI	GARCIA Léo	Suppléant	X				
BOUGE TA FAC	MARTIN DI MICHELE Thomas	Titulaire			X	Hugo PADILLA	14H00
COMPROMIS TOULOUSAIN	LAGARRIGUE Clément	Titulaire					

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
Conseil régional Occitanie	PELLEFIGUE Nadia	Titulaire			X	LUKAS RASS-MASSON	14H00
Ecole des Avocats du Sud-Ouest Midi Pyrénées	FAUGERE François	Titulaire	X				
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	HANQUIEZ Pierre-Marie CAPONY Christophe	Titulaire Suppléant					
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean VIENNE Boris	Titulaire Suppléant			X	ANNE-LAURE THOMAT-RAYNAUD	14H00
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Titulaire Suppléant			X	FAUGERE François	14H00

Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	BOULARD Jacques RASTOUL Franck	Titulaire Suppléant			X	PORCARIO STEPHANIE	14H00
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal RIBES Emeline	Titulaire Suppléante					
Personnalité élue : TRIBUNAL DE COMMERCE	GRANEL Laurent	Titulaire					

INVITES	NOM	Prénom	Fonction
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique – en zoom
Monsieur	THIOYE	Moussa	Président de section 01
Madame	JACQUINOT	Nathalie	Président de section 02 - Elue
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section 03
Madame	FERREIRA	Daniela	Chef de service Pôle Master Droit
Madame	MACOVEI	OANNA	SG ECOLE EUROPEENNE DU DROIT
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD
Madame	DJIBO	Hairaty	
Madame	CORBION	Lycette	

Le conseil débute à 14h00.

Il est donné lecture des procurations.

Dans les nouvelles générales, Monsieur le doyen annonce que nous n'avons malheureusement pas de nouvel agrégé en droit privé. Les deux candidats en lices jusqu'au bout, ne sont pas dans la liste définitive des 28 reçus. Monsieur le doyen a présenté le poste lors de la proclamation des résultats à Paris, le mercredi 17 novembre dernier et c'est Madame Zoé Jaquemin, classée numéro 5 et Maître de conférence à Paris XIII, qui a choisi le poste sur Toulouse.

Nous ne traiterons pas la question des Masters et de la procédure d'entrée en Master, car le jeudi 25 novembre à 10h30 est annoncé une réunion avec l'ensemble des doyens des Facultés de droit et un représentant du Ministère. Des annonces officielles vont être communiquées lors de cette réunion sur la mise en place pour le recrutement des sélections de l'an prochain de cette plateforme nationale. Un cadrage national avec un système de validation des vœux de type Parcoursup et un calendrier commun vont être exposés lors de cette réunion. Le but est de coordonner les opérations au niveau national, d'avoir des effectifs consolidés beaucoup plus tôt que durant les deux dernières années et de limiter les recours.

1. Adoption des Procès-verbaux des Conseils de Faculté du : 21 septembre 2021 et 19 octobre 2021

En l'absence d'observations, les comptes-rendus sont **adoptés, en l'état, à l'unanimité.**

2. ESL (Oanna Macovei)

- **Adoption M1 MINTEC délocalisé avec le New York College d'Athènes**

Ce projet de convention visant le M1 MINTEC, s'inscrit dans la continuité de la collaboration entre l'ESL et le New York Collège d'Athènes. Le démarrage de cette collaboration s'est fait avec le M2 MINTEC qui est un des diplômes anglophones dans le parcours LLM droit international économique. Le partenaire grec a exprimé le souhait de consolider cette collaboration en complétant l'offre de formation avec le M1. Le modèle de la première convention a été dupliqué permettant ainsi de préserver les acquis avec un coût zéro car la prise en charge est gérée par le partenaire grec.

Ce point est adopté à l'unanimité.

3. Capacités d'accueil pour l'année universitaire 2022-2023

Les capacités d'accueil sont votées chaque année et la volonté est d'ajuster au plus proche des réalités de ce que l'on peut accueillir dans des conditions normales. Une consultation systématique des responsables des Masters est faite pour coller au réel et ainsi éviter les places qui pourraient rester vacantes et éviter les recours rectoraux.

La Licence Professionnelle mention métiers du notariat parcours-type rédacteur d'actes, sous la Responsabilité de Madame Sarah Toriccelli-Chrifi, reste inchangée. La capacité d'accueil reste à 30 et passe en apprentissage à la rentrée.

Concernant les Masters, formation initiale, FOAD et formation continue pour avoir plus de lisibilité, la lecture se fait dorénavant par parcours afin de pouvoir utiliser la motivation « capacité

atteinte » comme motif de rejet des demandes d'inscription des étudiants après le délai et il y a également un droit de poursuite d'étude par parcours.

Concernant la Licence 1, les Doubles diplômes internationaux connaissent une augmentation de plus 5 et passent ainsi à 158 places dû à Moscou. La Licence accès santé passe de 100 à 150. La Licence Droit Montauban est inchangée. En FOAD, la L1 passe de 25 à 30 places.

Reste le dernier point de ces capacités d'accueil qui est la Licence 1 Droit Toulouse. L'établissement est conscient des gros effectifs que nous avons en droit et qui sont de plus en plus difficilement absorbables et il nous faut ajuster la capacité d'accueil au réel, en prenant en compte les entretiens, les rénovations des amphis et le projet Duportal prévus sur plusieurs années. L'établissement souhaite que nous réduisions nos capacités progressivement en L1 puis en L2 et en L3. En première année, nous avons des formations sélectives et d'autres non sélectives. Les chiffres de cette année sont 2100 en capacité globale + 200 LASS qui aurait dû être défalqué. Nous projetons de passer à 1900 étudiants et on ajouterait 150 étudiants de la LASS soit 2050 et ce chiffre correspond à l'effectif réel.

Avec le soutien de l'établissement, l'objectif est l'amélioration des conditions de travail des enseignants-chercheurs dans le cadre de notre mission de service public qui consiste à offrir un enseignement supérieur de haut niveau aux plus grand nombre dans un esprit inclusif en prenant en compte la contrainte des locaux.

Plusieurs pistes de réflexion sont à explorer pour l'avenir dont une réflexion sur le passage entre l'AES et le droit sont à réajuster. Mais aussi, engager une réduction de certains cours et notamment en Économie en le rendant optionnel plutôt qu'obligatoire. Il faudrait aussi évoquer la question d'un 5^{ème} groupe en première année de manière à avoir moins d'étudiants dans les amphis, mais en prenant en compte les conséquences de cette création.

0 contre, 4 abstentions. Ce point est adopté à la majorité.

4. Communication de nos collègues Lycette Corbion et Quentin Guiguet-Schiélé au sujet du renforcement des outils de prévention des faits de harcèlement moral ou sexuel.

Le Responsable pédagogique de la L2 a été approché pour des faits de harcèlement moral et de cyber harcèlement. En tant que chargé de mission égalité, diversité à l'université, Madame Lycette Corbion a constaté que les enseignants étaient démunis lors de ces alertes. Dans le cadre d'un plan d'égalité, qui comprend bien des volets dont celui de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, il est très important de mettre en place un dispositif d'alerte. Une procédure unique doit être suivie pour tous les cas dont on est alerté. Ce projet est en cours de construction, mais l'idée est que dans chaque composante, il y aura des référents formés d'ici la rentrée 2022, à récolter les signalements et d'entendre les plaignants.

Ce point est adopté à l'unanimité.

5. Information donnée par les Présidents de section concernant les recrutements à venir.

Monsieur le doyen rappelle que dans le système actuel, le Conseil de Faculté n'est pas véritablement dans la boucle des recrutements, mais qu'à la faveur de l'évolution institutionnelle de notre Faculté vers l'École de droit, il souhaite qu'à l'avenir, une procédure soit mise en place en lien avec les sections, avec les Centres de Recherche et avec le niveau central de l'université.

Section 01, Pr. Moussa Thioye, Section de droit privé. 1 poste de MCF vacant. La section ne se prononce pas sur la modalité de recrutement. Un poste de Professeur à pourvoir bientôt par la voie de la mutation.

Section 02, Pr. Nathalie Jacquinet, Section de droit public, 2 postes de MCF pour septembre prochain. Un des deux postes sera fléché droit fiscal et l'autre, droit international.

Section 03, Pr. Philippe Delvit, Section de l'Histoire du droit et des institutions, un poste de Professeur à pourvoir. Ce poste sera pourvu à la mutation pour le début de l'année universitaire à venir.

Monsieur le doyen ajoute la question de la science politique. Conformément aux préconisations de l'HCERES, la part des effectifs devrait être à 5% soit 7 postes en science politique. Actuellement, il n'y en a qu'un et il faudrait donc recruter dans les années à venir. Monsieur le doyen assure qu'il n'est pas question d'abandonner la science politique.

Ce point est adopté à l'unanimité.

6. Discussion Résultats de la Commission d'attribution des bourses (excellence et critères sociaux)

La commission d'attribution des bourses a étudié plus de dossiers cette année. Ces bourses ont été augmentées en nombre et en montant soit 15 bourses d'excellence à 500€ et 25 bourses de réussite à 1000€.

7. Résultats de la Commission d'attribution subvention pour les concours de plaidoirie (Pr Mathieu Touzeil-Divina).

La commission s'est chargée de la répartition des soutiens financiers que la Faculté de droit et science politique accorde aux étudiants s'inscrivant à des concours de plaidoiries. Dans le contexte sanitaire actuel, l'enveloppe des 15000€ n'a pas été dépensée dans sa totalité (annulation de concours, distanciel etc...) mais nous avons attribué 5950€ et 600€ pour l'École Européenne de droit pour 6 concours d'éloquence.

8. Statut de l'École de droit

Le projet de statuts concernant l'évolution de notre Faculté vers une École de droit de l'article L713-9 du Code de l'éducation a bien avancé grâce à de multiples consultations. C'est un

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 23/11/2021

projet équilibré et qui se situe dans une démarche de progressivité. Il a été envoyé à tous les membres du Conseil de Faculté. Il a été également remis au Président et au Vice-président gouvernance de notre Université. La création de l'École de droit est bien actée dans le contrat établissement 2022-2026. En attendant le retour de l'établissement sur nos propositions, la réflexion se poursuit sur le fond. L'essentiel est que les juristes se sont emparés collectivement de cette réflexion et que nous disposions désormais d'une base de travail solide et concrète.

9. Demandes de financement

- Demande de subvention de 5000€ sur l'enveloppe du M2 DJCE vers l'association M2 DJCE pour un voyage d'étude à Londres.
Le financement est adopté à l'unanimité
- Demande de subvention de 1000 € sur l'enveloppe du Master 2 Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires vers l'association Univagro pour assister au salon de l'agriculture avec les étudiants.
Le financement est adopté à l'unanimité
- Demande de subvention 3000€ sur l'enveloppe commune, secteur financier vers l'association du Master secteur financier pour assister à des séminaires professionnels.
Le financement est adopté à l'unanimité
- Demande de subvention de 5000€ pour l'association droit du numérique pour un voyage pédagogique à Barcelone avec la participation à une conférence.
Le financement est adopté à l'unanimité
- Demande de subvention de 900€ pour l'association des étudiants en droit de l'environnement sur l'enveloppe du Master 2 droit de l'environnement pour un projet d'activité en lien avec le développement durable.
Le financement est adopté à l'unanimité
- Demande de subvention de 500€ pour le Colloque de l'IDETCOM « Métropolisations des grands ensembles urbains » les 2 et 3 décembre 2021
Le financement est adopté à l'unanimité
- Demande de subvention de 2000€ pour le Colloque de l'IFR « L'entreprise et l'IA » les 4 et 5 novembre 2021.
Le financement est adopté à l'unanimité
- Demande de subvention de 2400€ sur l'enveloppe du M2 Juriste d'affaires international vers l'association des étudiants du M2 Juriste d'affaires.
Le financement est adopté à l'unanimité

- Demande de subvention de 1000€ sur l'enveloppe du M2 contrats et responsabilité des professionnels vers l'association contrats et responsabilité des professionnels.
Le financement est adopté à l'unanimité
- Demande de subvention de 1000€ sur la gestion courante de la Faculté de droit et science politique pour l'Académie de Législation pour organiser le 500ème anniversaire de la naissance de Cujas
Le financement est adopté à l'unanimité
- Demande de subvention de 340€ sur le budget de l'ESL vers l'association MAJEUR pour organiser une conférence sur le passeport européen.
Le financement est adopté à l'unanimité

10. Questions diverses

SCREI : Le renouvellement à l'identique des deux conventions existantes.

Cela concerne les conventions d'échange d'étudiants avec l'université de Bristol et avec l'université de Rio de Janeiro.

Ce point est adopté à l'unanimité.

MCC M2 CEPIL modification d'ECTS :

Une mise au norme est nécessaire pour le M2CEPIL 2020-2021 qui génère une modification des ECTS.

Ce point est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 21.